

JOURNAL MUNICIPAL

Édition d'avril 2019, no 03

BILAN DU PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS



*En route vers un
nouveau plan
d'action!*

Voir page 25

Pierre Choquette

dépositaire du greff de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075

RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

courriel: elortieag@videotron.ca

Si vous souhaitez faire paraître une publicité,
contactez-nous au 418 286-3844 poste 21

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année. **-Le format Word est requis.** Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le **jeudi 2 mai à 12h00 pour l'édition de mai prochain.**

Les dates de tombée et les dates de parution du journal municipal pour l'année 2019 sont disponibles sur le site de la Ville dans la section "journal municipal" - www.villedeportneuf.com.

Hôtel de Ville : 297, 1re Avenue, Portneuf, Québec, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com tél. : 418 286-3844 fax : 418 286-4304

courriel : info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS : 418 808-8084 (urgence) LOISIRS : 418 286-3844 poste 28—courriel : loisirs@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE : 911

Note: Dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

À surveiller: la prochaine parution du journal municipal sera le 24 mai 2019.

Mario Alain, maire 418 286-3844 poste 23
mario.alain@villedeportneuf.com

Chantale Hamelin, conseillère au poste #1 : 418 286-6910
chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante substitut au Comité du développement durable
 Représentante à la Table de concertation culture
 Représentante à la Résidence Portneuvienne
 Représentante au Comité du journal municipal
 Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents
 Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Mario Alain - maire



Prochaine séance du conseil:

**Le lundi 13 mai 2019 à
19h30
(297, 1re Avenue)**

Marc Rivard, conseiller au poste #2 : 418 951-4243
marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme
 Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent
 Représentant substitut au Comité du quai et des terrains adjacents
 Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Gérard Gilbert, conseiller au poste #3 : 418 286-4239
gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement
 Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf
 Représentant substitut à la CAPSA
 Représentant substitut au Parc naturel régional

Joëlle Genois, conseillère au poste #4 : 418 455-5975
joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 Représentante substitut au Comité d'embellissement
 Représentante au Comité de la politique familiale
 Représentante au Comité achat local
 Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne

Gilles Bédard conseiller au poste #5 : 418 286-6092
gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)
 Représentant (responsable) des bâtiments
 Représentant à l'Office municipal du Grand Portneuf

Bruno Cormier, conseiller au poste #6 : 418 326-1837
bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant
 Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf
 Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme
 Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Représentant au Comité du développement durable
 Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE
 GREFFE
 TRÉSORERIE
 INSPECTION MUNICIPALE
 SERVICE des LOISIRS
 SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE
 SERVICE des TRAVAUX PUBLICS
 Bibliothèque LA DÉCOUVERTE
 Bibliothèque LE SIGNET
 CONTRÔLE ANIMALIER

Mathieu Gingras poste 26
 France Marcotte poste 24
 Isabelle Longval poste 31
 Julie Vallée poste 25
 Anaïs Jardon poste 28
 Sébastien Teed (418 326-3007)
 Denis Dion (418 808-8084)
 Marcelle Thibault (418 286-6465)
 Chantale Hamelin (418 286-6910)
 Kathleen Marcotte (418 268-4779)

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 11 mars 2019**

- Adoption du procès-verbal du 11 février 2019
- Adoption des comptes payés du mois de février 2019 : 1 154 027.89 \$
- Dépôt de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus et la liste des contrats de plus de 25 000 \$
- Adoption règlement, Traitement des élus municipaux
- Adoption règlement, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- Adoption règlement, modification du règlement RC-05 relatif à la circulation
- Adoption règlement, modification du règlement RMU-05 relatif à la circulation
- Avis de motion, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101
- Adoption premier projet de règlement, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101
- Avis de motion, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1
- Dérogation mineure, 54, rue Nelson
- Modifications au règlement d'emprunt numéro 223
- Modifications au règlement d'emprunt numéro 224
- Autorisation de paiement, mise aux normes de l'eau potable/secteur Saint-Louis
- Achat d'une gratte multifonctionnelle pour la rétrocaveuse (retiré)
- Autorisation de travaux, rue St-Jacques et rang de la Chapelle, Télus
- Autorisation de travaux, rue St-Jacques et rang de la Chapelle, Hydro-Québec
- Balayage de rues
- Signature entente, Refuge de l'Arche de Kathleen
- Contrat éclairage des rues – Denis Gignac inc.
- Participation au Transport adapté 2019
- Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
- Versement à la CADEP
- CADEP, aide financière
- Contribution Chevaliers de Colomb - Conseil 6290 Portneuf inc.
- Appui au Défi Kayak

La version originale des procès-verbaux est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante: www.villedoportneuf.com

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 8 avril 2019

- Adoption des procès-verbaux des 11, 21 mars et 1^{er} avril 2019 ainsi que du 14 janvier (modifié) 2019
- Adoption des comptes payés du mois de mars 2019 : 431 403.75 \$
- Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101
- Adoption second projet de règlement, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101
- Adoption premier projet de règlement, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1
- Avis de motion, modification du plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation conservation à l'endroit d'un milieu humide
- Adoption du projet de règlement, modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation conservation à l'endroit d'un milieu humide
- Avis de motion et présentation projet de règlement, Traitement des élus municipaux
- Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'équipements incendie
- Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt pour le remplacement de têtes d'éclairage de rue
- Acceptation de la proposition de Denis Gignac inc. pour le remplacement de têtes d'éclairage de rue
- Acceptation - offre de services, carte urbaine
- Modification dérogation mineure, #2017-11-220
- Autorisation de paiement – surveillance, construction d'un réservoir d'eau potable
- Engagement préposé aux travaux publics
- Nettoyage des grilles pluviales
- Marquage de la chaussée dans les rues
- Engagement membres d'équipe pour le camp de jour et le camp ados 2019
- Tarif camp de jour
- Assistance financière, Fête nationale 2019
- Renouvellement des assurances générales
- Renouvellement entente École Nationale Pompiers
- Renouvellement du contrat de licences et de soutien technique avec ICO Technologies
- Prêt de terrain à monsieur Normand Godin
- Autorisation signature demande de subvention, service incendie
- Autorisation signature entente OMHGP
- Demande d'appui Radio Portneuf
- Autorisation de passage – Course Québec-Montréal, École secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry
- Autorisation de passage - Marche Défi-Santé
- Autorisation de paiement, Télus
- Programme de transfert des installations portuaires

La version originale des procès-verbaux est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante: www.villedeportneuf.com

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du **11 février 2019** le règlement suivant :

Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de revoir certaines normes relatives à l'implantation des bâtiments et modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 concernant l'attestation de conformité pour une installation septique

QUE le règlement 220 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 220 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le **25 mars 2019**.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 3 mai 2019.



France Marcotte, Greffière

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté, lors de la séance ordinaire du **11 mars 2019**, le règlement RMU-05-03 modifiant le règlement RMU-05 relatif à la circulation.

QU' un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le **11 février 2019**.

L'objet de ce règlement consiste à modifier le règlement RMU-05 relatif à la circulation afin d'ajouter un panneau de circulation sur la rue Paquin. Également, d'ajouter les panneaux de circulation pour les rues des Chênes et des Frênes suite à la réalisation de ce nouveau développement résidentiel dans le secteur nord.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Donné à Portneuf, ce 3 mai 2019.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 223 « Décrétant un emprunt de 139 080 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2014-2018) ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 10 décembre 2018.

QUE le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis l'approbation du règlement 223 en date du 14 mars 2019.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 3 mai 2019.



France Marcotte, greffière

Ville de Portneuf - MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les règlements de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2019, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à inclure les lots 2 981 085, 2 981 086, 3 588 963, 3 588 964, 3 588 965 et 3 588 966 dans la zone M-1 afin de régulariser une situation existante au 26, 2^e avenue « atelier d'ébénisterie ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mai 2019 à 19 heures 30 dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 3^e jour de mai 2019.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro RC-05-04 : Relatif à la circulation.

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés à la séance du 11 février 2019.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 3 mai 2019.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 224 « Décrétant un emprunt de 203 605 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2010-2013) ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 10 décembre 2018.

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis l'approbation du règlement 224 en date du 14 mars 2019.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 3 mai 2019.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 8 avril 2019, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer la nouvelle zone de conservation Cons-101 à même une partie des zones industrielles I-103 et IF-101 ».

Ce second projet de règlement vise à créer une nouvelle zone de conservation Cons-101 à même une partie des zones I-103 et IF-101 situées à l'intérieur du parc industriel à grand gabarit. Cette nouvelle zone Cons-101 est plus particulièrement délimitée à l'endroit d'une partie des lots 2 979 721, 2 979 723 et 2 979 724 caractérisée par la présence d'un marécage et d'un écotone terrestre qui est offert en compensation pour la perte de milieux humides engendrée par la construction de la voie de contournement.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

Zones concernées

Zones contiguës

I-103, IF-101

Af/a-113, Af/b-117 Af/b-116, Af/b-114, Af/a-111, Af/b-115

Le plan permettant d'identifier les zones concernées et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **10 mai 2019 à 16h30**;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums*) dans les municipalités et qui, le 8 avril 2019, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 8 avril 2019, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

AVIS PUBLICS

Suite

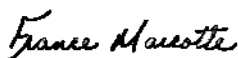
6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 2 mai 2019.



France Marcotte, greffière

**Ville de Portneuf
MRC de Portneuf**

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2019, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115. Le présent règlement vise à créer une aire d'affectation vouée à des fins de conservation à même un complexe de milieux humides localisé près de l'intersection du rang de la Rivière-Belle-Isle et du boulevard des Sources qui est offert en compensation pour la perte de milieux humides engendrée par la construction de la voie de contournement.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mai 2019 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 3 mai 2019.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 15 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 228, « Décrétant un emprunt de 95 000\$ et une dépense de 95 000\$ pour le remplacement de têtes d'éclairage de rues ».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 228 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 13 mai 2019, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 228 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 228 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 13 mai 2019 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 15 avril 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

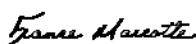
Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 15 avril 2019 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 3 mai 2019.


France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 15 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 230, « Décrétant un emprunt de 357 000\$ et une dépense de 357 000\$ pour l'achat d'équipements incendie ».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 230 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 13 mai 2019, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 230 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 230 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 13 mai 2019 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 15 avril 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 15 avril 2019 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 3 mai 2019.



France Marcotte, greffière



Nouvelle procédure : contrôle de la qualité de l'eau potable au Secteur Nord

La Ville de Portneuf doit s'arrimer avec les nouvelles normes gouvernementales de contrôle pour l'eau distribuée dans le secteur du réseau d'aqueduc St-Louis / St-Germain. Dans le cadre du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (Q-2, r.40), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a exigé que les eaux distribuées dans le secteur nord de la ville soient dorénavant désinfectées selon des normes strictes avant d'être distribuées et consommées.

Pour ce faire, la Ville de Portneuf a procédé au cours des derniers mois à d'importants travaux d'amélioration et de mise aux normes de ses installations de production d'eau potable dans le secteur nord. Ces travaux ont été préalablement autorisés par le MELCC, qui a également validé le type de procédé de désinfection préconisé. Le traitement à l'hypochlorite de sodium (chlore liquide) vise l'enlèvement de 99,99% des germes pathogènes potentiellement présents dans l'eau distribuée par les trois puits du réseau d'aqueduc St-Louis /St-Germain. Il s'agit d'une mesure obligatoire visant à assurer la santé publique.

Dans le cadre de ces travaux, nous en sommes présentement à l'étape de la mise en fonction des équipements de chloration. Pour ce faire, l'entrepreneur responsable de ce projet procède au démarrage des équipements de chloration et aux ajustements requis pour un contrôle adéquat du taux de chlore dans l'eau versus les exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Extrait de ce règlement :

8. Lorsqu'une disposition du présent règlement prévoit l'obligation de procéder à un traitement de désinfection de l'eau, ce traitement doit être administré de façon à assurer, à la sortie de l'installation de traitement, une teneur en désinfectant résiduel au moins égale à la plus élevée des concentrations prévues aux paragraphes qui suivent:

1° une concentration de chlore résiduel libre de 0,3 mg/l ou une concentration de chloramines de 1 mg/l, selon que le désinfectant utilisé est le chlore ou les chloramines;

2° la concentration de désinfectant résiduel qui permet d'atteindre une efficacité d'élimination de micro-organismes pathogènes au moins égale au pourcentage d'élimination prévu par les articles 5, 5.1 ou 6.

Le présent article ne s'applique pas à l'ajout de désinfectant dans l'installation de distribution, non plus qu'à un système de distribution qui alimente un seul bâtiment.

Nous nous excusons à l'avance des inconvénients engendrés par ces travaux ponctuels de mise en route et de calibration qui, une fois terminés, contribueront au mieux-être de notre collectivité.

Espérant que ces quelques informations vous seront utiles, nous demeurons disponibles pour vous fournir de plus amples informations concernant le traitement de l'eau potable et les obligations de la Ville en cette matière.

La Ville de Portneuf



Le traitement de l'eau par la chloration : Comment et pourquoi?

La chloration :

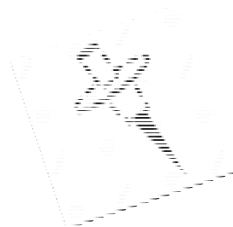
L'injection d'une dose de chlore dans l'eau avant sa sortie de l'usine est nécessaire pour empêcher la prolifération des bactéries dans le réseau de distribution. La chloration devient alors essentielle pour assurer une désinfection adéquate de l'eau. Il faut toutefois bien savoir doser le chlore. Pour assurer le contrôle du chlore dans l'eau, on effectue plusieurs analyses chaque jour ou semaine de chloration à différents endroits du réseau servent à ajuster les dosages au besoin.

Le chlore :

Le chlore (Cl) est le produit le plus utilisé dans le monde pour rendre l'eau potable, et ce pour trois raisons très simples : il est très efficace, peu coûteux et sans danger.

Utilisé depuis plus de 100 ans, le chlore est un élément essentiel dans le traitement de l'eau. Il permet d'éliminer les microorganismes (bactéries et virus) dont ceux qui furent autrefois à l'origine des maladies comme le choléra, la typhoïde et autres épidémies meurtrières.

Malheureusement, faute de moyen technique ou financier, certaines régions du globe n'ont toujours pas recours au traitement de l'eau par le chlore et sont encore aux prises aujourd'hui avec ces terribles maladies. Le chlore présente aussi l'avantage de conserver son pouvoir désinfectant lors de la distribution de l'eau vers les usagers. Ainsi, l'eau traitée à la station est protégée par la présence de chlore en faible quantité et conserve son excellente qualité jusque chez les consommateurs.



OFFRES D'EMPLOI

Préposé(e) service à la clientèle à la marina de Portneuf

*emploi d'été

Nous sommes à la recherche pour la marina de Portneuf de préposé(e)s afin d'assurer un accueil dynamique, hospitalier, sécuritaire et offrir un service de qualité.

Vous cherchez un emploi d'été? Vous aimez travailler à l'extérieur et au bord de l'eau? Vous aimez le domaine nautique? Si oui, c'est l'emploi que vous cherchez.

Bienvenue aux étudiants et étudiantes – emploi d'été.
Nous donnons la formation!

Responsabilités:

- Accueillir des plaisanciers;
- Prise de réservation;
- Assistance à l'amarrage;
- Répondre aux questions de la clientèle;
- Consigner les commentaires et les plaintes;
- Gérer le contenu de la caisse et compléter les documents administratifs (p. ex. : rapport de caisse);
- Entretenir les lieux;
- Horaire variable du dimanche au samedi (jour et soir).

Envoyez votre CV avant le 6 mai 2019 par courriel à : responsable.marinadeportneuf@gmail.com

Marina de Portneuf, 100 rte du Quai, Portneuf G0A 2Y0, Tél. : 418 286-2263



Coopérative de solidarité La Résidence Portneuvienne

Offre d'emploi

Préposé(e) à la salle à manger

La Résidence Portneuvienne loge près de trente-cinq personnes, autonomes ou en légère perte d'autonomie. Les repas du dîner et du souper sont servis tous les jours. Afin de bien servir notre clientèle, nous sommes à la recherche d'un ou d'une préposé(e) à la salle à manger pour effectuer le service aux tables et autres tâches connexes, reliées à la cuisine.

Horaire : 11h à 13h30 / 15h à 18h30

Exigence : Diplôme d'études secondaires complété

Aptitudes : Capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, facilité à travailler avec la clientèle en résidence, sens de la discrétion et de la débrouillardise

Condition : Salaire minimum

Statut d'emploi : Sur appel

Si intérêt, faire parvenir votre curriculum vitae par courriel : residenceportneuvienne@globetrotter.net, ou par la poste : Coopérative de solidarité de la Résidence Portneuvienne / 300, 2^e Avenue, Portneuf (QC) G0A 2Y0 à l'attention de Manon-Pierre Vallée, coordonnatrice

UN PEU DE TOUT...

HORAIRE DE NOS ÉGLISES

L'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (sud) sera fermée pour l'hiver. Toutes les messes auront lieu à l'église Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire (nord)-dimanche, 9h00.

Détails dans le bulletin paroissial distribué à la messe du dimanche et disponible à la *Pharmacie Julie Marcotte*, à l'*Intermarché Marcotte* et aux deux bureaux de poste.



Église Anglicane St. John the Evangelist—Portneuf

Eucharistie en français par le Révérend Michel Royer: 1^{er} et 3^e dimanches du mois à 10h30
English services : 2nd Sunday of the month at 10:30 am from Easter to Christmas

Bienvenue à toutes et à tous!

Cercle de Fermières Portneuf-Ville

Notre prochaine réunion aura lieu le 20 mai, 19h30 à l'hôtel de ville

Il est encore temps de s'inscrire à l'un de nos cours
Consultez notre dépliant ou suivez notre groupe Facebook
CFQ Portneuf-Ville
Les cours sont ouverts aux membres et aux non-membres.

Toutes les femmes qui désirent se joindre au Cercle sont les bienvenues.
Pour toutes informations, contactez la présidente.



Au plaisir de vous voir!
Marjolaine Bédard, Présidente/418 286-6764

Club Fadoq de la Joie Portneuf

Nous vous invitons à venir partager avec nous, notre dernier repas de la saison qui sera suivi des élections du conseil. Le repas « pizza-salade » sera servi à 11h30, le mardi 14 mai prochain à la salle des Chevaliers de Colomb au coût de 15.00\$.

Louissette ROY, Présidente

Svp, réserver avant le 10 MAI 2019
Betty Jess 418 286-6134 ou Thérèse Roy 418 285-3817
Merci de vous joindre à nous!

Bibliothèque La Découverte, secteur Nord, 500, rue Notre-Dame, Portneuf
MARDI-18h30 à 20h00, MERCREDI-13h30 à 15h00 et JEUDI-18h30 à 20h00

HEURE DU CONTE pour les jeunes enfants accompagnés d'un parent.

Le 3e vendredi de chaque mois—19 heures, conte et bricolage à la Bibliothèque La Découverte.

Nouveautés:

Ex, drague et rock' n'roll! / Les nombrils	Exhumation / Jonathan Kellerman
Juliette à Paris / B.D.	La mère parfaite / Aimée Molloy
Astérix chez les Québécois – Un Gaulois en Amérique	Souvenirs d'une promesse / Sarah Mitchell
Abigaël, Messagère des Anges T.3 / Marie-Bernadette Dupuy	La ville allumette / Maureen Martineau
Abigaël, Messagère des Anges T.4 / Marie-Bernadette Dupuy	L'asile du Nord : Camille / Carine Paquin
La fille des templiers T. 1 / Mireille Calmel	Incontrôlable / James Patterson
La fille des templiers T.2 / Mireille Calmel	La 16^e séduction / James Patterson
Charlatans / Robin Cook	La lettre d'amour interdite / Lucinda Riley
Tout ce qui bouge n'est pas TDH / Dr G. Falardeau	La médaille / Danielle Steel
L'empire de verre – La fiancée du mal T.1 / Marie-Claude Gagnon	Histoires de femmes – Félicité – Une femme d'honneur T.2 / Louise Tremblay-d'Essiambre
Comme toi / Lisa Jewell	Sucré sans sucre / Cathy Bérubé
À même la peau / Lisa Gardner	Jeu de massacres – James Patterson
La cabane à sucre des Rivard – Premières générations T.1 / Mario Hade	L'erreur / Susi Fox
La cabane à sucre des Rivard – Prochaines générations T.2 / Mario Hade	Le temps des chagrins – La quête T.1 / Nicole Villeneuve

Aussi disponible, des livres audio, plusieurs documentaires et sur le site internet vous trouverez tout ce qu'il faut pour votre généalogie et les livres numériques.

Bienvenue aux nouveaux membres!

**La bibliothèque Le Signet, secteur sud, école La Riveraine,
105, rue des Écoliers, Portneuf**

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 19h00 à 20h30.

Il est possible de joindre les bénévoles aux heures d'ouverture au numéro 418 286-6525 poste 6527.



Service des incendies Ville de Portneuf

COMMUNIQUÉ

Programme de prévention résidentielle annuel (PPRA)

Portneuf, le 17 avril 2019. – Le service des incendies de la Ville de Portneuf organise une campagne de prévention résidentielle qui débutera dans la semaine du 28 avril 2019 et qui se terminera dans la semaine du 10 novembre 2019; son objectif est de visiter les 1374 résidences de la ville de Portneuf durant les cinq prochaines années. Cette campagne a pour but, d'une part, de sensibiliser la population aux risques d'incendie dans leur résidence et, d'autre part, la vérification des avertisseurs de fumée.

Nous demandons la collaboration de la population afin que cette campagne permette de diminuer les risques d'incendies sur le territoire de la ville et de préserver la vie de ses citoyens et des intervenants.

Le Services des incendies tient à remercier la population à l'avance pour sa collaboration.

**Source : Sébastien Teed
Directeur du service des incendies
418 286-5617
incendie@villedeportneuf.com**





L'exposition *Optique - Portneuf*, présentée sur le quai et initiée par REG'ARTS Portneuf, s'avère un projet citoyen et se veut une exposition vivante, une fenêtre ouverte à l'expression photographique de chacun et qui se renouvelle de saison en saison.

À VOUS, citoyens amateurs de belles photos, d'assurer la relève. Pour la **saison estivale de 2020**, nous voulons exposer **VOS** photos. Il ne vous en coûtera rien, si ce n'est l'originalité de votre regard en un **clic**. La thématique à respecter : « *Optique - Portneuf*, la ville sous tous ses angles » !

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Optique - Portneuf se veut une exposition photographique présentée à chaque période estivale dans le parc Léon-Provancher. C'est une exposition qui souhaite offrir aux visiteurs, aux touristes et à chacun d'entre nous un coup d'œil grand format montrant combien belle et dynamique s'avère notre ville. Tous les sujets d'intérêt public sont possibles, mais la photo **doit avoir été prise dans les limites de la ville**.

Deux options s'offrent à vous. Si vous disposez d'une caméra possédant un capteur d'au moins 15 mégapixels, il vous est possible de présenter une photo qui sera imprimée en format « poster » (3 X 4 pieds). Si vos photos sont prises à l'aide d'un téléphone ou d'une tablette, la technologie impose une limite à la capacité d'agrandir. Vos photos seront présentées en format plus restreint (18 X 24 po) sous forme de 4 photos présentées en mosaïque dans un même espace. Nous entendons consacrer un présentoir complet à ces photos, pour une possibilité de 24 photos.

Chaque envoi de photo devra être accompagné d'un titre, du lieu de prise de vue et du nom de son auteur. Ces informations seront intégrées à la photo. La qualité photographique étant un critère majeur, un jury sera formé afin de sélectionner les photos qui seront exposées. Les photos format « poster » seront présentées durant deux éditions.

Pour participer à l'exposition de l'édition 2020 (juin à octobre), vous devez acheminer vos photos **avant le 15 avril 2020** à l'adresse courriel suivante : regarts.portneuf@gmail.com. Les normes de présentation des photos se trouvent sur la page Facebook de REG'ARTS Portneuf à www.facebook.com/regartsportneuf. Vous devez sélectionner l'onglet « Événements », puis « Optique Portneuf / Participation citoyenne ».

Bonnes photos !



harmonie YOGA

COURS DE YOGA GRATUITS

POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER DANS LA RÉGION DE PORTNEUF

Cours de yoga adaptés à votre condition pour un mieux-être physique et émotionnel tout en partageant votre quotidien avec d'autres personnes qui vivent les mêmes situations que vous. Les cours ont lieu à Pont-Rouge dans un studio privé et tout le matériel est fourni.

Inscription : en tout temps
Horaire : jeudi de 10h00 à 11h30

NICOLE MARTEL, PROFESSEURE DE YOGA CERTIFIÉE
FORMÉE EN YOGA ONCOLOGIE
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION FRANCOPHONE DE YOGA

ENSEIGNANTE À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER PENDANT 5 ½ ANS
POUR INFORMATION: 418 873-2098
nicole@harmonieyoga.com

TOUJOURS PLUS DE SERVICES EN LIGNE



NOUVEAU !



**TROUVEZ EN UN SEUL
CLIC QUAND AURA LIEU
LA PROCHAINE COLLECTE
À VOTRE ADRESSE.**



Visitez

laregieverte.ca



RRGMRP



L'Échangerie de Portneuf, invite toute la population à venir se choisir des lunettes «à petits prix» et accessibles à tous. Quel que soit ton style et ton budget, plus de 200 choix de montures, tout en consultant un opticien professionnel.



Vendredi le 10 mai 2019, de 10 heures à ??? , au Carrefour Municipal de Portneuf, 500, salle 2, Rue Notre-Dame, Portneuf (en-haut) G0A 2Y0

— Prescription et rendez-vous obligatoire —

Informations : visitez le site : <https://marchanddelunettes.org/>

Inscription : laissez votre nom + votre numéro de téléphone au 418-326-1284 et nous vous rappellerons pour fixer l'heure de votre rendez-vous.



Tournoi de balle mixte

Amical - Portneuf

25-26-27 mai 2019

- 12 équipes maximum
- 250\$/par équipe
- 3 filles minimum/équipe
- 3 lancers
- « ton lanceur »
- Un (1) coup de circuit par manche
- Une fille au bâton, tout le monde au champ touche la clôture avec une fille au demi-champ (rover)
- On ne rentre pas sur le marbre
- Si la balle touche à la grille du lanceur elle est considéré comme fausse balle (elle compte pour tes trois lancers)
- La manche se termine quand la balle est attrapée dans les airs ou ramenée au marbre
- Chandelle intérieur (retrait mais les coureurs peuvent courir à leurs risques et périls)
- Les remplaçants sont fournis par le responsable au besoin
- Tu cours avec ton bâton au premier but (retrait automatique)
- Tu lances ton bâton, un avertissement, prochaine fois retrait
- À la fin, quand la balle est ramenée au marbre la personne au marbre a droit à une aide (pas toute l'équipe)
- Il n'est pas permis d'apporter des boissons (en vente sur le site)

Bourse pour les trois premières positions



**Tous les vendredis
18h45**

**Local des Chevaliers de Colomb
100, rue de la Rivière**

Qui sommes-nous ?

L'Écoferme des générations est une entreprise familiale (3 générations) dans la même maison) établie à Portneuf.

Soucieux de l'environnement et de la santé de nos clients, nous cultivons nos légumes sans engrais chimiques et pesticides.

***Faites vite
les places
sont
limitées!***



Inscription à des paniers de légumes hebdomadaires

Été 2019

Des légumes frais, cultivés ici, sans engrais chimique ni pesticide.

Écoferme des générations



3671, rang de la Chapelle
Portneuf (Québec) GOA 2Y0

SERVICE DES LOISIRS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MERCREDI 29 MAI 2019, 19H00 À L'HÔTEL DE VILLE DE PORTNEUF

Tu es intéressé à t'impliquer au sein d'un conseil d'administration avec une équipe dynamique pour gérer un projet d'envergure? Nous avons besoin de toi au CA de La course de la banquise Portneuf. Communique avec moi pour plus de détails : Anaïs 418 286-3844 #28 ou présente-toi à l'Assemblée générale annuelle. Des sièges sont disponibles!

Création du comité famille et aînés

Notre politique familiale amie des aînés étant maintenant échuë, nous sommes rendus à travailler la mise à jour de cette dernière afin d'actualiser le plan d'action en fonction des préoccupations et des besoins actuels de la population de Portneuf. Pour ce faire, nous devons créer un comité famille et aînés qui participera à l'élaboration de cette refonte. Aussi, afin d'avoir un comité représentatif de la population, voici les intervenants que nous aimerions avoir au sein du comité:



- Un(e) élu(e) représentant(e) des questions familles;
- Un(e) représentant(e) des aînés entre 55 à 65 ans;
- Un(e) représentant(e) des aînés entre 70 et 75 ans;
- Un(e) jeune âgé de 18 ans et moins;
- Un(e) jeune adulte âgé entre 18 et 35 ans;
- Un(e) représentant(e) des jeunes familles;
- Un(e) représentant(e) du monde des affaires;
- Un(e) représentant(e) d'un organisme actif dans la ville.

Les membres qui siégeaient au comité de suivi de l'ancienne politique sont les bienvenus à s'impliquer à nouveau. L'important est d'avoir au sein du comité un éventail représentatif de la population. Le nombre de rencontres de travail devrait être de 4 à 6 rencontres au total d'une durée d'environ 2 à 3 heures.

Les gens intéressés à s'impliquer sont invités à communiquer avec Anaïs Jardon au 418 286-3844 #28.



BILAN DU PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS; En route vers un nouveau plan d'action!

La **mission de la politique familiale** élaborée en 2012 était la suivante : *En plaçant la famille et les aînés au centre de ses priorités, la Ville de Portneuf s'engage à favoriser, par différentes mesures, un milieu de vie épanouissant pour tous.*

Les **valeurs ciblées** par la politique étaient les suivantes : la fierté et le sentiment d'appartenance, la santé, la sécurité et le bien-être, l'accueil et la solidarité.

7 ans plus tard, nous pouvons affirmer que la mission a été accomplie et que beaucoup de travail a été réalisé en ce sens. Maintenant, il reste encore du pain sur la planche et c'est pourquoi nous nous mettons en route vers un **nouveau plan d'action!**

Afin de concevoir un plan d'action conforme aux besoins et intérêts de la population de Portneuf à ce jour, les citoyennes et citoyens seront invités à participer à une **consultation** qui prendra plusieurs formes, soit questionnaires, rencontres avec des groupes ciblés, etc.

Dans le but d'alimenter votre réflexion, voici une **synthèse des réalisations** suite à l'implantation de la politique en 2013.

67%

des actions ont été réalisées par les différents leaders et partenaires du milieu en tout ou en partie, soit 22 mesures sur 30. Certaines actions/mesure ont été abandonnées après l'analyse de leur faisabilité.

Administration municipale et communication

Actions/mesures réalisées

- ✓ Instaurer une chronique d'information bimestrielle dans le journal local sur des sujets qui touchent les aînés.
- ✓ Recenser et diffuser les informations concernant les familles et les aînés par différents moyens, entre autres le bulletin municipal, le site Internet, des envois par courrier électronique, la rencontre des clubs sociaux, etc.
- ✓ Former un comité composé des membres du comité Famille et aînés, présidé par l'élu responsable des questions familles, qui assurera le suivi des plans d'actions suivants : famille, aînés, plan de développement stratégique.

Environnement physique, urbanisme et mise en valeur du territoire

Actions/mesures réalisées

- ✓ Conserver, entretenir et aménager les infrastructures existantes (sentiers de ski de fond, quai, OTJ, parc, etc.) afin qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des familles et des aînés, par l'ajout de rampes, toilettes adaptées, tables à langer, bancs de parc, poubelles, etc.

Habitation

Actions/mesures réalisées

- ✓ Offrir des avantages aux nouvelles familles qui s'établissent sur le territoire.
- ✓ Adopter un règlement municipal afin de prévoir des espaces pour des parcs intergénérationnels lors des futurs développements domiciliaires.

Sports et loisirs

Actions/mesures réalisées

- ✓ Rechercher du financement afin d'aménager des sentiers de marche adaptés aux besoins des familles et des aînés et les rendre accessibles à l'année.
- ✓ Améliorer les parcs pour enfants et prévoir des bancs de parc pour le repos.
- ✓ Permettre l'utilisation des gymnases de l'école pour la pratique de certaines activités.

Santé

Actions/mesures réalisées

- ✓ Promouvoir le vieillissement actif des aînés par différentes mesures.

Sécurité

Actions/mesures réalisées

- ✓ Promouvoir le programme PAIR auprès des aînés.
- ✓ Effectuer les démarches auprès du ministère des Transports afin d'aménager des traverses piétonnières aux endroits les plus dangereux et achalandés et de réduire la limite de vitesse près des traverses piétonnières et aux entrées de la ville.
- ✓ Accroître la sécurité des familles et des aînés dans les rues de la ville par différents moyens.

Vie communautaire

- ✓ Faire connaître davantage les services locaux et régionaux d'entraide aux familles et aux aînés par le journal municipal, le site internet de la Ville par des envois par courrier électronique.
- ✓ Embaucher un travailleur de milieu, pendant la période estivale, qui participe aux activités des jeunes.
- ✓ Mettre sur pied un nouveau comité d'accueil pour les naissances et bonifier les services existants du comité d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Enfance et éducation

Actions/mesures réalisées

- ✓ Offrir des activités à l'école permettant aux jeunes de s'impliquer davantage dans leur milieu.

Transport

Actions/mesures réalisées

- ✓ Faire connaître les services de transport communautaire et privé par le biais du site internet de la Ville et du journal municipal lors de la programmation des activités.
- ✓ Informer la population sur les services offerts par la CTRP.

Quelques réalisations en images



Inauguration du projet de sentiers de vélo de montagne, sentiers pédestres et d'un « pumptrack », juillet 2018.



Activité organisée pour les 0-5 ans dans le cadre du défi santé 2018.



Achat et installation de bacs de tri sur tous les terrains et bâtiments municipaux.



Circuit « Trekfit » destiné aux personnes autonomes et à mobilités réduites implanté dans le parc des générations en juin 2018..



Lignage de 2 terrains de pickleball sur les terrains de tennis secteur sud.



Animation d'une activité 0-5 ans dans le cadre de la journée familiale au parc des générations.



Aménagement du « parc des générations » en 2015.



Groupe Vie Active



Les heures du conte animées par Laury Boivert.



Sentier de marche aménagé dans le cadre du projet de « développement de sentiers de vélo de montagne, sentiers pédestre et d'un pumtrack » en juillet 2018.

Camp de jour 2019

Du 25 juin au 9 août 2019

Semaine supplémentaire: du 12 au 16 août 2019

Âge minimal: 4 ans (au 1er septembre 2018)
Âge maximal: 11 ans

Inscriptions: du 13 au 24 mai 2019

Aide à l'inscription: jeudi 23 mai 2019, de 13h30 à 19h00

À L'HÔTEL DE VILLE DE PORTNEUF



Les inscriptions se font via notre logiciel d'inscription en ligne Qidigo. Pour vous inscrire, allez au www.villedeportneuf.com et cliquez sur l'onglet "inscriptions en ligne". Vous pourrez alors accéder à votre compte utilisateur ou le créer un si ce n'est pas déjà fait! Un seul compte par adresse/famille doit être créé (les membres d'une même famille doivent être ajoutés dans le compte de l'utilisateur principal (en cliquant sur l'onglet "profil" & "famille").

NOMBRE D'ENFANT(S)	TARIFS - TEMPS COMPLET (25 JUIN AU 9 AOÛT)
1ER ENFANT D'UNE MÊME FAMILLE	320,00\$
2È ENFANT D'UNE MÊME FAMILLE	245,00\$
ENFANT ADDITIONNEL	185,00\$
ENFANT NON-RÉSIDENT	570,00\$
TARIF HEBDOMADAIRE RÉSIDENT	TARIF HEBDOMADAIRE NON-RÉSIDENT
65,00\$	125,00\$
TARIF SERVICE DE GARDE - TEMPS COMPLET - 1ER ENFANT D'UNE MÊME FAMILLE	190,00\$
TARIF SERVICE DE GARDE - TEMPS COMPLET - ENFANT ADDITIONNEL D'UNE MÊME FAMILLE	175,00\$

Information: www.villedeportneuf.com dans l'onglet "loisirs et culture" & "camp de jour 2019" ou FACEBOOK: Les loisirs de la Ville de Portneuf ou loisirs@villedeportneuf.com ou 418 286-3844 #28



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2019





ÉTÉ 2019

- ◇ Tu es âgé entre 12 et 15 ans;
- ◇ Tu souhaites gagner de l'expérience de travail et te faire un peu de sous;
- ◇ Tu souhaites développer des aptitudes de travail et d'entrepreneuriat;
- ◇ Tu souhaites travailler en groupe cet été et vivre des apprentissages qui te serviront toute ta vie;

Joins-toi au camp ados de Portneuf!

INSCRIPTION DU 13 au 24 mai 2019

Les inscriptions se font en ligne via le logiciel Qidigo. Pour vous inscrire, rendez-vous au www.villedeportneuf.com et cliquez sur l'onglet "inscriptions en ligne". Créez votre compte si ce n'est pas encore fait. Un compte par adresse doit être créé (les membres d'une même famille doivent être ajoutés dans le compte de l'administrateur principal).

SOIRÉE D'INFORMATION: le jeudi 23 mai 2019 18h30 à 20h00 au local des jeunes de Portneuf (500, rue Notre-Dame). Venez poser vos questions au sujet du camp ados!

Des entrevues seront passées auprès des jeunes qui souhaitent participer au camp ados. Seulement 15 candidats maximum pourront être admis. Si tu veux passer un super été, inscris toi pendant la période d'inscription!

Le coût d'inscription au camp ados 2018 est de 200,00\$ pour l'été!

Les informations relatives au camp ados sont disponibles au www.villedeportneuf.com dans la section « loisirs et culture » et « camp ados 2019 ».

FORMATION "PRÊTS À RESTER SEULS"

Formation accréditée Croix-Rouge canadienne

Tu souhaites rester seul à la maison en attendant le retour de tes parents ?

Cette formation est faite pour toi ! ...et en plus elle va rassurer tes parents 😊

CONTENU DU COURS :

- L'importance de faire preuve de respect et de prendre ses responsabilités
- L'importance d'établir et de suivre des règles de sécurité lorsqu'on est seul
- Les façons d'assurer sa sécurité à la maison et dans la collectivité
- Les façons de se préparer aux situations imprévues, de les reconnaître et de bien réagir lorsqu'elles surviennent (p. ex., les intempéries, les rencontres d'étrangers ou les visites inattendues)
- Les techniques de secourisme de base

ÂGE MINIMAL : 9 ans (au 31 juillet 2019)

MATÉRIEL INCLUS :

- Cahier d'activités
- Mini-trousse de premiers soins
- Attestation de réussite (Croix-Rouge canadienne)

Nouveau!

INSCRIS-TOI AU COURS DÈS AUJOURD'HUI !!!

DATE : Samedi, 25 mai 2019, de 8h30 à 14h30

LIEU : FPS, 620 rue siméon delisle, Portneuf

COÛT : 54\$: payable en **ARGENT** le matin de l'activité (montant juste)

APPORTER :

- Un lunch froid pour le dîner (30 minutes)
- Le paiement
- Et surtout... ton **SOURIRE** 😊

POUR INSCRIPTION :

Stéphanie Langlois

Stephanie.langlois@fps.ca
418-654-8551 poste 716



FPS

Formation Prévention Secours Inc.
210, Siméon Delisle, Portneuf (QC) G2A 2Y8



Défibrillateur (vente location)



Équipement médical



Formation RCR et
secourisme

LA FÊTE DE L'HIVER À PORTNEUF, une 10e édition réussie!

Le comité organisateur de l'événement s'étant déroulé le 16 février dernier sur les terrains du 451, boulevard Gauthier à Portneuf est très satisfait de la réussite de ce dernier.

En effet, la journée a débuté en force avec les activités offertes dans la zone enfants, soit : spectacle jeunesse avec le clown Brillantine, animation ambulante, présence des pompiers de Portneuf, jeux gonflables, activités pour les 0-5 ans et Euro Bungee. L'achalandage des familles dans la zone enfants fut plus élevé que les autres années selon les bénévoles présents.

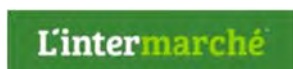
Le tournoi de baseball sur glace qui faisait un retour cette année a connu un beau succès avec ses 7 équipes participantes. Aussi, nous félicitons l'équipe gagnante des « Blue Sox de Donnacona » pour sa victoire et remercions l'ensemble des équipes participantes!

Nous félicitons et remercions également les équipes qui ont pris part au concours de sculptures sur neige, qui, quoique peu nombreuses, sont au rendez-vous chaque année et ont conçu encore une fois de magnifiques chefs-d'œuvre. Félicitation à l'équipe gagnante de Coiffure Michelle!

L'ensemble des autres activités, soit les tours de carrioles, le Fat Bike (malgré les conditions difficiles), la Zumba, la danse country en ligne, les tours de snowmobile, la tire sur la neige et la marche aux flambeaux ont également eu leur lot de participants!

La journée s'est bien entendu terminée en musique et en beauté avec le groupe de musique « La Grande-Messe » qui a offert une prestation digne des « Cowboys Fringants »!

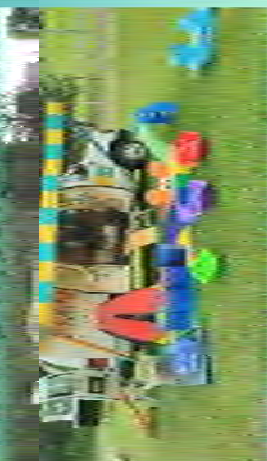
Nous remercions les bénévoles qui se sont impliqués pour faire de cette journée une réussite et nos précieux partenaires qui ont contribué à offrir l'ensemble des activités gratuitement à la population!





Vous avez un ou des enfants âgés de 0 à 5 ans?

Nous vous invitons à participer aux activités gratuites de l'unité mobile 0-5 ans!



Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps!

Nous vous offrons : des activités éducatives, la lecture d'un conte, une collation ainsi qu'un accès à notre bibliothèque!

Portneuf

Où?

Centre des Loisirs (451, Boulevard Gauthier)

*En cas de pluie, l'activité se tiendra à l'Hôtel de Ville de Portneuf (297, 1^{re} Avenue)

Quand?

- vendredi 28 juin 2019 : Les insectes
- mardi 16 juillet 2019 : Au pays des plantes
- mercredi 14 août 2019 : Mer et océan

Surveillez la page Facebook : Familles 05 Portneuf

Les activités se dérouleront de 9 h 15 à 10 h 45.

9 h 15 : Accueil 9 h 30 : Activités 9 h 50 : Collation 10h : Lecture animée 10 h10 : Activités 10 h 30 : Petit défilé

Visitez notre programmation complète au www.familles05portneuf.com



Au plaisir de vous y rencontrer!

CVA 2019 **Comment nous faire** **parvenir votre don:**



Par la poste



Dépôt à l'église



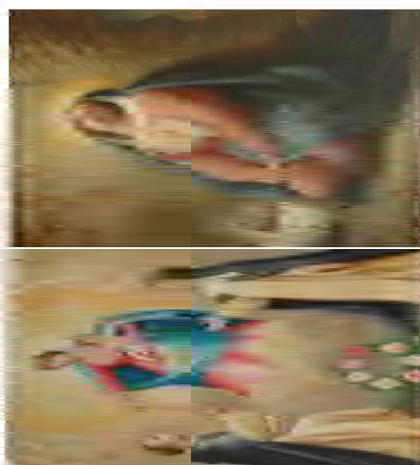
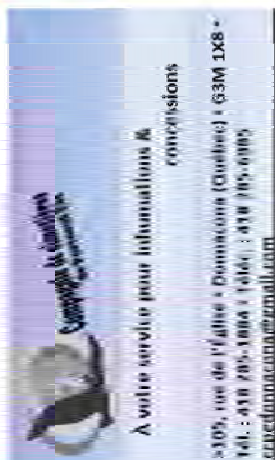
Au secrétariat

le lundi matin



**Pour qu'un bénévole
se rende chez-vous :
appelez au 418-286-3993**

DES QUESTIONS CONCERNANT LES CIMETIÈRES ?



2019

A PARTIR

DU 18 AVRIL

Paroisse Bienheureuse Mère Saint-
Louis

**Communauté Notre-
Dame-de-Portneuf**

Contribution **Volontaire** **Annuelle**

Votre générosité - Notre soutien

La clé du succès dans la qualité des services qui sont offerts à tous pour les étapes de votre vie : baptêmes, mariages, funérailles, célébrations du pardon, lieu de recueillement, etc...

***Une paroisse
vivante
grâce à vous !***



CVA -

Un merci spécial aux membres du Conseil municipal de la Ville de Portneuf, qui compte tenue de la situation financière précaire de notre communauté ont accepté généreusement de nous soutenir dans cette campagne de financement (CVA) pour l'année en cours. Nous comptons sur la générosité des paroissiens de la communauté chrétienne N.D de Portneuf afin d'assurer le maintien des services pastoraux essentiels à la survie. -Hélène Savard, marguillière

À venir pour l'année en cours (2019)

Le conseil des marguilliers a comme objectif de regrouper les feuillets paroissiaux, ajouter des quêtes lors des messes, anniversaires et recherche des solutions concernant l'avenir des deux lieux de culte.

Information disponible

- Les états financiers (au complet) sont disponibles pour consultation.
- Vous tous paroissiens de Portneuf, soyez informés en vous procurant le feuillet paroissial chaque semaine à l'église et dans les commerces de Portneuf suivants :
bureaux de poste, la pharmacie, l'épicerie et les dépanneurs

REPRISE DES CÉLÉBRATIONS À

L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS,

DIMANCHE, LE 28 AVRIL 2018

Depuis janvier 2018

Les six communautés sont regroupées dans la nouvelle paroisse Bienheureuse Mère St-Louis dont le siège social est situé au presbytère de Donnacona. Pour le nouveau conseil de Fabrique, ce fut tout un défi d'unifier en une même administration la gestion des 7 lieux de culte. Mission accomplie!

Depuis septembre 2018

Notre nouvelle paroisse se partage l'équipe pastorale composée de 3 prêtres avec la paroisse de Saint-Raymond du Nord qui regroupe 4 lieux de culte. L'envergure de cette restructuration est comparable aux autres régions, mais demeure néanmoins complexe. **Nos prêtres ont besoin de notre appui.**

Agente de pastorale

Depuis décembre dernier, notre Paroisse est à la recherche de candidat(e) pour occuper le poste d'agent(e) de pastorale. Cette ressource est primordiale pour alléger la charge de nos prêtres et nous offrir un service de pastorale plus complet.

Feuillet paroissial regroupé

Depuis quelques semaines, les feuillets des communautés de Portneuf et de Cap-Santé sont regroupés. L'union des 6 feuillets sera disponible en septembre.

2017

2018

REVENUS

CVA	42,390 \$	36,520 \$
Collectes (funérailles & chauffage)	8,031 \$	8,836 \$
Dons et activités spéciales	5,289 \$	2 663 \$
Célébrations-Mariages-Funérailles	17,077 \$	11,605 \$
Prions et feuillets	5,796 \$	787 \$
Divers	3,063 \$	542 \$
Otrois et subventions	17,610 \$	0 \$
TOTAL REVENUS D'OPÉRATIONS	99,256 \$	60,953 \$

DÉPENSES

Salaires et cotisations de l'employeur	20,069 \$	18,224 \$
Casuel	7,388 \$	2,694 \$
Frais de déplacements	1,433 \$	2,375 \$
Culte et pastorale	5,134 \$	7,160 \$
Contribution diocésaine	26 370 \$	5,569 \$
Entretien et réparations	6,626 \$	4,501 \$
Électricité et chauffage (2 bâtiments)	27,044 \$	29,178 \$
Loyer	1,327 \$	277 \$
Assurance, Honoraires professionnels	2,822 \$	731 \$
Téléphone, Fourn., Frais Intérêts	6,229 \$	6,478 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION: 104,442 \$ 77,188 \$

SURPLUS OU (DÉFICIT) - 5 186 \$ -16,235 \$

Au cours de la dernière année (2018)

- 12 baptêmes
- 2 premières communions
- 1 mariage
- 21 funérailles



**CAMPAGNE
DE FINANCEMENT
DES PAROISSES**

Église catholique de Québec
toujoursmaparoisse.org

Mon don



Fabrique Bienheureuse
Mère Saint-Louis
207, 1^{re} Avenue,
Portneuf (Qc) G0A 2Y0
418 286-6136

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Mon don 2019

Montant : ☐ 100 \$ ☐ 150 \$ ☐ 250 \$ ☐ 300 \$ ☐ 350 \$ ☐ _____ \$

**Le montant suggéré est de 125 \$ par adulte et 250\$ par famille.*

☐ Par argent comptant;

☐ Par dépôt direct avec Accès D

☐ Par chèque ci-joint. Nombre : _____;

☐ Faire le reçu au nom de _____

☐ Par paiement pré-autorisé :

J'autorise la Fabrique de la paroisse Bienheureuse Mère Saint-Louis à prélever, le ____^e jour de chaque mois, le montant de _____ \$. Je comprends que cette somme sera automatiquement débitée de mon compte, à moins d'indication contraire de ma part.

Signature _____

Merci de votre don
pour soutenir votre paroisse :)